

DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE

1. Promotion de la solidarité internationale

1.1. Promouvoir la solidarité internationale

1.2. Sensibiliser aux enjeux internationaux et à l'engagement international et soutenir des projets humanitaires



Ce que le volontaire peut faire

Dans le domaine du développement international et de l'action humanitaire, le volontaire participe à des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et aux relations internationales.

- Il peut aussi participer à des actions concrètes soutenant des projets d'échanges et de développement local.
- Il doit, dans tous les cas, être en lien direct avec les publics bénéficiaires.

Ce que le volontaire ne peut pas faire

- Dans ce domaine, une attention particulière doit être portée à la complémentarité des missions des volontaires aux actions menées par les salariés, volontaires de solidarité internationales et bénévoles sur le terrain.
- Ils ne doivent pas effectuer des tâches propres au fonctionnement de ces organismes (recherche de fonds, communication, gestion de projets, etc.).



1. Promotion de la solidarité internationale

1.1. Promouvoir la solidarité internationale

Objectif d'intérêt général :

Promouvoir des relations Nord-Sud équilibrées par l'éducation au développement.

Mission :

De nombreux chantiers de solidarité internationale mobilisent les jeunes, sans que leur expérience soit suffisamment mise en valeur pour susciter une prise de conscience plus large. Une mission de volontariat a vocation à mieux faire connaître ce type de projets pour éveiller les consciences d'ici.

Dans ce cadre, le volontaire est amené à :

- Contribuer en amont à la préparation des chantiers jeunes des divers dispositifs (JSI, VVSI, etc.) par des recherches sur le pays d'accueil, une correspondance, le recueil de témoignages ;
- Accompagner, quelques semaines, son déroulement pour en réaliser des reportages (photo, vidéo, articles), recueillir des témoignages, qui lui serviront de retour en France. Cette expérience nourrit les sensibilisations auprès des jeunes que le volontaire conduit à son retour ;
- Proposer des outils pédagogiques, des expositions ;
- Se faire le relais de campagnes nationales de solidarité internationale ;
- Communiquer et informer sur les chantiers futurs ;
- Aider à animer un blog pour maintenir les liens entre habitants du Sud et du Nord ;
- Faire le lien avec les associations susceptibles de soutenir de nouvelles initiatives.



Points de vigilance :

- L'accompagnement doit inclure une formation à l'éducation au développement.

1.2. Sensibiliser aux enjeux internationaux et à l'engagement international et soutenir des projets humanitaires

Objectif d'intérêt général :

Soutenir et participer activement aux projets notamment d'ONG et organismes.

Dans ce cadre, le volontaire est amené à :

- Sensibiliser le public français aux enjeux internationaux comme la connaissance des peuples et des cultures étrangères, la défense des Droits de l'Homme, le développement durable, l'impact des changements climatiques, de la déforestation, des projets miniers, pétroliers, gaziers, l'accaparement des terres... ;
- Promouvoir les actions humanitaires et les modalités d'engagement ;
- Aider les jeunes à s'engager dans des projets internationaux, et notamment, le volontariat européen et le volontariat de solidarité internationale ;
- Participer à des interventions auprès d'établissements recevant du public (établissements scolaires, centres culturels ou de loisirs, médiathèques...) en animant des conférences, débats, modules de sensibilisation, jeux de découverte, expositions, événements culturels...

Points de vigilance :

- Une formation préalable du volontaire sur les thèmes qui seront abordés durant la mission (Droits de l'Homme, développement durable, etc.) est nécessaire.

